

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Lot-et-Garonne

COMMUNE DE FAUGUEROLLES

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION EN RAISON DE TRAVAUX LIES DEPLOIEMENT DE CABLES OPTIQUES SUR L'ENSEMBLE DES ROUTES COMMUNALES HORS AGGLOMERATION DU 16 MAI AU 16 AOUT 2022 INCLUS

Le Maire de Fauguerolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;
Vu la demande reçue le 11 mai 2022 par la société EQUANS INEO, 307 route d'Agen – 47240 LAFOX, représentée par M. Nicolas BAVIELLO,
Considérant que pour le bon déroulement des travaux : déploiement de câbles optiques dans le cadre du projet « Lot-et-Garonne Numérique »;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 16 mai au 16 août 2022 inclus, date prévisionnelle de fin des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation dans les deux sens. Les véhicules d'interventions seront stationnés sur le bas-côté avec empiètement sur la chaussée sur la section concernée par l'ouvrage. La vitesse sera limitée à 50 km/h. Le calendrier des jours hors chantiers devra être respecté.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions des instructions Interministérielles sur la signalisation routière (livre I, 4^{ème} et 8^{ème} partie, signalisation temporaire) et mise en place par l'entreprise EQUANS INEO. Les engins de chantier et le matériel nécessaire aux travaux ne devront pas constituer une gêne au passage des convois exceptionnels.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur:

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier et dans la commune de Fauguerolles.

Article 5 : Madame le maire de la commune de Fauguerolles, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Marmande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fauguerolles, le 11 mai 2022

Le Maire,

Maryline DE PARSCAU

